Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_22-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-22

En exercice : 30
Présents (P) : 28
Excusés (E) : -
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 30

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 20 février 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (E – A donné procuration à Roland HERCOUET), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Pierre PERSEHAIS

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET AUTONOME

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_22-DE

***Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 9 février 2026*

Budget principal

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 à hauteur de 1 351 328.10 € qui, majoré du résultat antérieur de 613 371.44 € donne un résultat de clôture excédentaire de 1 964 699.54 €.

La section d'investissement génère un résultat excédentaire de 63 292.02 €, qui additionné au résultat excédentaire des années précédentes donne un résultat de clôture excédentaire de 111 826.77 €.

Compte tenu de ces résultats, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
– d'AFFECTER 1 500 000 € à l'article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en section d'investissement et 464 699,54 € à l'article 002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2026.

Budget annexe – Bâti professionnel – Les Noës - Plélan-le-Grand

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 à hauteur de 41 857.82 € qui, compte tenu du résultat excédentaire des résultats antérieurs à hauteur de 16 022.22 €, donne un résultat de clôture excédentaire de 57 880.04 €.

La section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de 50 818 €, ce qui additionné au résultat excédentaire des années précédentes donne un résultat de clôture déficitaire de 42 112.75 €.

L'excédent de fonctionnement devant en priorité couvrir le déficit d'investissement, les membres de la commission Finances proposent d'affecter 42 112.75 € à l'article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en section d'investissement et proposent d'inscrire 15 767.29 € à l'article 002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2026.

Compte tenu de ces résultats, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'AFFECTER 42 112,75 € à l'article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en section d'investissement et 15 767,29 € à l'article 002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2026.

Budget autonome – Réseau de chaleur de Paimpont

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 à hauteur de 307.19 € qui, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 306.79 €, donne un résultat de clôture excédentaire de 0.40 €.

La section d'investissement donne un résultat de clôture excédentaire de 15 032.95 € qui, majoré du résultat antérieur de 86 567.71 €, donne un résultat de clôture excédentaire de 101 600.66 €.

Les membres de la commission Finances proposent de laisser l'excédent de fonctionnement en totalité en section de fonctionnement.

Compte tenu de ces résultats, après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident :
- d'AFFECTER 0 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement » en section d'investissement et 0.40 € à l'article 002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2026.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_22-DE

Budget annexe – Redevance incitative

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 à hauteur de 17 548.80 € qui, cumulé au résultat antérieur, donne un résultat de clôture excédentaire de 33 658.95 €.

Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget. En conséquence, il n'y a pas d'affectation de résultat possible.

Compte tenu de ces résultats, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'AFFECTER 0 € en section d'investissement du budget supplémentaire 2026.

Budget annexe – assainissement

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 à hauteur de 889 932.07 € ce qui, cumulé au résultat antérieur déficitaire donne un résultat de clôture déficitaire de 881 738.02 €.

La section d'investissement présente un déficit de financement à hauteur de 868 600 € avec la reprise des restes à réaliser de 2025. Les membres de la commission Finances proposent que l'assemblée affecte 870 000 € à l'article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en section d'investissement et proposent d'inscrire 11 738.02 € à l'article 002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2026.

Compte tenu de ces résultats, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'AFFECTER 870 000 € à l'article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" en section d'investissement et 11 738,02 € à l'article 002 en section de fonctionnement du budget supplémentaire 2026.

Budget annexe – ZA Brocéliande

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 à hauteur de 407 549.27 € ce qui, cumulé au résultat antérieur excédentaire donne un résultat de clôture excédentaire de 760 397.30 €.

Ce budget étant un budget de zones d'activités, il n'y a pas d'affectation possible vers la section d'investissement.

Compte tenu de ces résultats, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'AFFECTER 0 € en section d'investissement du budget supplémentaire 2026.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ